



Et dans les bars tabacs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 20 décembre 2007

Mon cafetier me dit que l'interdiction ne s'appliquera pas chez lui car il n'a pas d'employés et qu'il est chez lui, et comme il fume ... Est-ce vrai ?

Réponse :

L'interdiction s'appliquera dans ce café comme dans tous les autres cafés car aucune dérogation n'a été envisagée.